

par lui, lesquels ont tous disparu (39). Il ne subsiste d'intéressant que le retable de l'autel et la tribune. Ce retable est formé de deux colonnes en pierre polie d'ordonnance corinthienne, portées sur des piédestaux de marbre noir et rougeâtre : ces colonnes supportent un fronton arrondi et brisé au droit du ressaut qu'elles déterminent dans l'entablement. Des figures de chérubins en grand relief couronnent l'encadrement cintré par le haut, où se trouvait un tableau représentant l'Assomption, qui a disparu. La tribune, en pierre noire polie, dont le dessin, ainsi que celui de la porte d'entrée sur la rue, nous paraît d'une autre main que celle de Blanchet, est intéressante par sa composition originale et élégante. Les peintures à la détrempe, en grisailles sur fond bleu imitant la sculpture de la voûte, furent exécutées par le peintre Labbé.

Il paraît que Blanchet donna aussi, à une date que nous n'avons pas trouvée, pour l'église du même collège, le dessin de l'ordonnance ionique qui décore les tribunes régnant au-dessus des chapelles, lesquelles ne se présentaient auparavant que par une arcade surbaissée. C'est cette ordonnance ionique que Jean Delamonce utilisa en 1700, en l'étendant, pour former la tribune, vers l'entrée. Un artiste du nom de Beauregard, qualifié élève de Blanchet, a fourni les dessins de retables d'un certain nombre de ces chapelles (40).

On a attribué à Blanchet une part dans les peintures à fresque qui furent appliquées en 1662 contre les murs de la

---

(39) Document n° XI.

(40) Voir, sur le collège de Lyon, notre *Biographie d'Étienne Martellange*, 1874, p. 154 à 164, et notre mémoire sur *les Delamonce*, lu à la réunion des Société des Beaux-Arts des départements, en 1892.